

Référence BCA : **23383360**

Affaire : Imad YAHYAOUI  
Véhicule : RENAULT KOLEOS  
Immatriculation : CF-334-TP  
Société : AVANSSUR\*\*  
Date de sinistre : 27/11/2025  
N° de contrat : 0000000400516615  
N° de sinistre : 0000003318059356  
Emetteur : AVANSSUR\*\*  
Réf. émetteur : 00000000

Société AVANSSUR\*\*  
48 RUE CARNOT  
CS 50025  
92150 SURESNES CEDEX

## RAPPORT D'EXPERTISE

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons le rapport d'expertise que nous avons établi au titre du sinistre en référence.  
Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

<b>VEHICULE</b> : Voiture particulière (break)	<b>Genre</b> : VP	<b>REPARATEUR :</b> Garage MONDIAL AUTOS ( M.RIVAS ) 6 RUE DU PORT ANGOT 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF
<b>Immatriculation</b> : CF-334-TP	<b>Carrosserie</b> : BREAK	
<b>Marque</b> : RENAULT	<b>En.</b> : G	
<b>Modèle</b> : KOLEOS	<b>Puiss.</b> : 8 CV	
<b>Finition</b> : Koleos 2.0 dCi FAP - 150 Carminat	<b>Pl. Ass.</b> : 5	
<b>Type</b> : M10RENVP009A246	<b>Couleur</b> : Gris	
<b>N° de Série</b> : VF1VY4K06UC411495	<b>Date certificat</b> : 05/01/2015	
<b>1ère mise en circ. le</b> : 30/05/2012		
<b>Kilométrage</b> : 130 370 Km (relevé) / Km (estimé)		
<b>PTAV</b> : 1,649 T – <b>PTAC</b> : 2,200 T		
<b>Usure des pneus</b> : AVG : 30%, AVD : 30%, ARG : 40%, ARD : 40%		<b>ASSURE :</b> Monsieur Imad YAHYAOUI
<b>Date de validité du contrôle technique</b> : 12/09/2026		1 AVENUE DE DENTON 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX Téléphone : 0688872757

Véhicule vu avant travaux le 04/12/2025. Etait présent pour le BCA PETITPAS JEREMY.

**PIECES COMMUNIQUEES** : Ordre de mission (original), Photos des dommages (original).**SINISTRE CONSTATE** : collision avec un véhicule**DOMMAGE IMPUTABLE** : collision avec un véhicule Choc à l'avant à 0°.

Le montant de la réparation des dommages apparents imputables au sinistre ressort à au moins 9 591,00 € TTC. Il dépasse significativement la valeur avant sinistre du véhicule.

**EVALUATION PAR DIFFERENCE DES VALEURS :****Valeur avant sinistre à dire d'expert** : 6 500,00 € TVAC**Valeur après sinistre** : 1 625,00 € Net de Taxe**Différence des valeurs** : 4 875,00 € TTC**Le propriétaire a accepté de céder son véhicule à AVANSSUR\*\*****Véhicule économiquement irréparable**

- BCA EXPERTISE S.A.S. au capital de 24 458 700 Euros - R.C.S Nanterre 489 139 436  
Siège Social : 14, rue Sarah Bernhardt - CS 60005 - 92665 - Asnières sur Seine Cedex  
[www.bca.fr](http://www.bca.fr)

Les dispositions des articles L 327-1 et L 327-3 du Code de la Route s'appliquent.

Ce véhicule est techniquement réparable au sens du deuxième alinéa de l'article R 327-2 du Code de la Route.

Conformément aux dispositions de l'article L 327-3 du Code de la Route (arrêté du 3 avril 1998), la préfecture du lieu d'immatriculation doit être informée du refus du propriétaire de céder son véhicule à l'assureur ou en cas de silence dans un délai de 30 jours après la proposition de règlement, sauf s'il s'agit d'un VE.

#### Signature électronique des documents de cession

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0688872757.

Nous avons informé de nos conclusions Monsieur Imad YAHYAOUI , lésé, le 04/12/2025.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : 0688872757.

Nous avons tenté sans succès de joindre par téléphone le propriétaire du véhicule afin de l'informer de nos conclusions, , au numéro suivant : .

Parmi les pièces changées, les suivantes sont de réemploi :

- PRE CAPOT-MOTEUR REEMPLOI

Le bon d'enlèvement a été réalisé le 05/12/2025

Nous avons informé le 05/12/2025 l'assuré ainsi que l'émetteur de la mission, de la facturation potentielle de frais de gardiennage par le dépositaire du véhicule.

Lors de l'examen du véhicule nous avons relevé des déficiences susceptibles de mettre en danger la vie de toute personne. Nous en avons informé l'assuré le .

Le véhicule entre dans le cadre de la procédure des Véhicules Endommagés (VGE, articles L 327-4 et L 327-5 du code de la Route), nous n'avons pas effectué le suivi de remise en conformité.

TVA récupérable = Non

**Epaviste retenu :** SOC INDRA 80, rue Condorcet CS 30112 40064129600076 38090 VILLEFONTAINE CEDEX, Tél. 0474273400  
SIRET :

**Lieu d'examen :** GAR MONDIAL AUTOS ( M.RIVAS ) 6 RUE DU PORT ANGOT 76410 SAINT AUBIN LES ELBEUF, Tél. 0235781011

PETITPAS JEREMY  
Expert en formation  
Tuteur : FAUVEL ARNAUD  
Agrément n°002962-VE

Action	Libellé	Prix Unitaire	Q	T	ACL %	PR %	MO %
T	BRINS ENROULEURS DE CEINTURES AV ECHANGE		1	20			
F	ERD	5,00	1	20			
F	CONTROLE TECHNIQUE COMPLET	70,00	1	20			
F	CONNEXES	10,00	1	20			
T	GEOMETRIE		1	20			
C,P	PRE CAPOT-MOTEUR REEMPLOI	450,00	1	20			
C	GRILLE DE CALANDRE	433,33	1	20			
C	PLAQUE D'IMMATRICULATION AV	11,50	1	20			
C	CHARNIERE G DE CAPOT-MOTEUR G	87,36	1	20			
C	CHARNIERE D DE CAPOT-MOTEUR D	87,23	1	20			
C,P	AILE AV D D	320,77	1	20			

## expertise

C	PROJECTEUR G G	575,79	1	20			
D	PROJECTEUR D DESHABILLAGE D		1	20			
C,P	FACADE AV	478,96	1	20			
C	AIRBAG CONDUCTEUR	323,83	1	20			
C	AIRBAG PASSAGER	346,96	1	20			
C	PLANCHE DE BORD	1 160,41	1	20			
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV G G	186,31	1	20			
C	BRIN ENROULEUR DE CEINTURE AV D D	186,31	1	20			
C,P	PARE-CHOCS AV	450,00	1	20			
C	SERRURE DE CAPOT-MOTEUR	96,15	1	20			
C	VOLANT DE DIRECTION	363,93	1	20			
C	SUPPORT D'AILE AV D D	25,73	1	20			
C	SUPPORT D'AILE AV G G	25,73	1	20			
T	PROJECTEURS G, D REGLAGE		1	20			
C	CONTACTEUR DE CAPOT-MOTEUR	46,59	1	20			
C,P	CHARNIERES DE CAPOT-MOTEUR ECHANGE	50,59	1	20			
T	CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT VIDANGE		1	20			
T	PASSAGE OUTIL DIAGNOSTIC INITIALISATION		1	20			
T	ESSAI REDUIT SUR ROUTE CONTROLE		1	20			
P	PEC peinture		1	20			

**MAIN  
D'ŒUVRE**

	T1	T2	T3	Peinture
Dép. Chgt. Ctrl.	8,5	2,5	2,0	
Redressage	0,0	0,0	0,0	
Total Heures	8,5	2,5	2,0	8,00
Taux Horaire	80,00	80,00	80,00	80,00

**MONTANTS**

MAIN D'ŒUVRE	(tva 20,00 %)	1680
PIECES	(65,00 €/H)	5707.48
INGREDIENTS DE PEINTURE		520
TOTAL HTVA		7992.48
<b>MONTANT DES TRAVAUX HT REMISE</b>		<b>7992.48</b>
<b>MONTANT DES TRAVAUX TVAC (1)</b>		<b>9590.99</b>

Tableau des critères qui ont conduit à initier la procédure VGE :

Critère(s)	Pièce(s) dangereuse(s)	Déficience(s)	Imputable
Sécurité des personnes	Ceintures	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)	
Sécurité des personnes	Coussins gonflables	Dysfonctionnement (yc. mauvaise fixation)	

Les informations collectées dans le cadre de la mission d'expertise (coordonnées, numéro d'assuré, numéro d'identification du véhicule, éléments relatifs au véhicule, au sinistre, ...) font l'objet d'un traitement dont le responsable est la société BCA Expertise. Elles sont traitées en vertu de la mission que vous avez confiée à BCA Expertise ou selon les instructions qui nous ont été données par votre assureur, ou encore, dans certains cas, d'une obligation légale. Ces données sont utilisées pour réaliser une expertise sur votre véhicule à la suite d'un sinistre, émettre le rapport d'expertise, réaliser des statistiques, enrichir notre base de données et améliorer nos outils informatiques le cas échéant. Elles sont collectées soit directement auprès de vous, soit nous ont été transmises par la compagnie d'assurance qui assure votre véhicule. Elles sont destinées à l'expert et au personnel de BCA Expertise dûment habilité, à votre compagnie d'assurance ou à votre courtier le cas échéant, aux prestataires de BCA Expertise, et au SIV (agents habilités du ministère de l'intérieur dans le cas de véhicules endommagés). Ces données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation de notre mission, puis archivées conformément aux règles de prescription légale. En cas de transfert de données hors d'un pays de l'Union européenne, BCA Expertise met en place les mesures juridiques, techniques et opérationnelles afin de garantir la sécurité de ces transferts. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement, d'opposition au traitement et le cas échéant de portabilité des données vous concernant. Pour plus d'information, consultez notre politique de protection de données sur [www.bca.fr](http://www.bca.fr) disponible à l'adresse suivante : <https://www.bca.fr/mentions-legales/>. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la protection des données à l'adresse suivante : [dpo@bca.fr](mailto:dpo@bca.fr) ou par courrier postal à DPO BCA - 14 rue Sarah Bernhardt - 92 665 Asnières Cedex, accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Enfin, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.